

THONON agglomération

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

*Articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14
du Code de la Commande Publique*

AOO-2024-19(MOB)

(réf sedit 24019001/24019002/24019003)

Travaux de sécurisation des arrêts de bus sur le territoire de Thonon Agglomération

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 13 mai 2024 à 12h00

THONON AGGLOMERATION

Président

2 Place de l'Hôtel de Ville

BP 80114

74207 Thonon les Bains cedex

Tél : 0450312500

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de sécurisation des arrêts de bus
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à BC
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire / mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée prévisionnelle	4 ans et 6 mois
	Négociation	Sans

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les échanges entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ont lieu via la plateforme du profil acheteur (mp74.aws-achat.info.)

Aussi, l'adresse mail pour échanger prise en compte est l'adresse enregistrée par le candidat lui-même sur la plateforme.

Il est donc fortement conseillé aux candidats :

1- De vérifier que l'adresse mail renseignée soit toujours VALIDE

2- IDENTIQUE à celle indiquée dans l'ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Contexte.....	4
1.3 - Mode de passation	4
1.4 - Type et forme de contrat.....	4
1.5 - Décomposition de la consultation	4
1.6 - Nomenclature	5
1.7 - Renouvellement.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des variantes	9
6.3 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réalisation de travaux pour la sécurisation des arrêts de bus sur le territoire de communautaire de l'agglomération.

1.2 - Contexte

Thonon Agglomération qui gère environ 734 arrêts bus sur son territoire, a fait réaliser une étude diagnostic destinée à lister les arrêts bus non conformes en termes d'accessibilité.

Ce travail réalisé par un groupement de maîtrise d'œuvre a été remis sous la forme de fiche par arrêt proposant un état des lieux, un plan au 1/500e (niveau faisabilité) définissant l'aménagement de mise en conformité nécessaire et une estimation sommaire du coût des travaux. Sur la base des études pro, une liste des arrêts à mettre en conformité a été établie. Ces arrêts ont été classés par ordre de priorité dans un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Parallèlement Thonon Agglomération a besoin de créer de nouveaux arrêts bus dans le cadre de la nouvelle charte graphique du réseau STAR'T.

Lieu(x) d'exécution :

Le marché s'étend sur les 25 communes de Thonon Agglomération. Le territoire communautaire représente 90 000 habitants.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de l'avancement.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant estimatif annuel en € HT
01	Investigations complémentaires réseaux et marquage piquetage	30 000
02	Dépose et pose des Totems	100 000
03	Terrassements et VRD (Voirie Réseau Divers)	800 000

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34928440-4	Poteaux d'arrêt d'autobus
45112500-0	Travaux de terrassement
45111290-7	Travaux préparatoires de viabilité
45233220-7	Travaux de revêtement de routes
44212321-5	Abris d'autobus

1.7 - Renouvellement

Sans objet.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints. Le mandataire étant nominativement désigné dans l'acte d'engagement et sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Pour chacun des lots, un même candidat ne pourra se présenter seul et comme membre d'un ou plusieurs groupements. Il ne pourra être le mandataire que d'un seul groupement.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Thonon Agglomération.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Thonon Agglomération a confié la mission de maîtrise d'œuvre à un groupement d'entreprises, constitué des 3 sociétés CANEL INFRASTRUCTURE-INGENIERIE, CANEL GEOMETRE EXPERT et SARL IMEOS Ingénierie, dans lequel la société CANEL INFRASTRUCTURE-INGENIERIE est désigné mandataire.

Le rôle et les missions du maître d'œuvre sont définis par les stipulations du CCAP du marché dont il est titulaire et du CCAG-MOE visé par la présent accord-cadre 2021 publiés au JO n° 0078 du 1 avril 2021.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé prévue pour cette opération sera assurée par un titulaire désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

	Pièce	Précision
1	Règlement de la consultation (RC)	Commun à tous les lots
2	Acte d'engagement (AE) et ses annexes	1 par lot
3	Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Commun à tous les lots
4	Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	1 par lot
5	Bordereau des prix unitaires (BPU)	1 par lot
6	Détail quantitatif estimatif (DQE)	1 par lot
7	Planification arrêts années 1-2	
8	Planification arrêts années 3-6	

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "**Dites-le nous une fois**". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

> Pièces de la candidature

telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique:

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :	
Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Extrait K-BIS de moins de 3 mois	Non
Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché public	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Indication de tous les sous-traitants connus lors du dépôt de l'offre. L'offre devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :	
Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat , réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :	
Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Oui
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	
Indication des titres d'études et professionnels (CV) de l'opérateur économique, et notamment des responsables chargés du suivi de la bonne exécution des prestations	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui
Indication des techniciens responsables du contrôle qualité entreprise + Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualité ou équivalents demandés aux candidats :	
Libellés	
Compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant que sa compétence dans le domaine d'activités.	

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

> Pièces de l'offre :

Libellés	Précisions
<input type="checkbox"/> Acte(s) d'engagement (AE) et ses annexes	1 par lot
<input type="checkbox"/> Bordereau(x) des prix unitaires (BPU)	1 par lot
<input type="checkbox"/> Détail(s) quantitatif(s) estimatif(s) (DQE)	1 par lot
<input type="checkbox"/> Mémoire technique du candidat, justifiant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	1 par lot

Attention !

En outre, afin d'optimiser l'analyse des offres, le mémoire technique est limité à 30 pages (15 feuilles recto-verso), hors annexes. Toute page supplémentaire ne sera pas analysée.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Sans objet.

6.3 - Visites sur site

La collectivité ne conduira pas de visite spécifique pour le présent marché.

Cependant, les candidats peuvent se rendre librement sur les sites concernés pour leur parfaite connaissance des lieux et de leurs contraintes dans l'objectif de proposer une offre bien appréhendée. Les travaux objet du présent accord-cadre s'exécutent entièrement sur l'emprise du domaine public permettant le déplacement des candidats sur les lieux.

Les candidats sont donc réputés avoir pris les dispositions nécessaires pour une parfaite connaissance des lieux et des contraintes pour une bonne appréhension des prestations, selon les prescriptions du CCTP. Ils ne pourraient se prévaloir de quelconque réclamation du fait d'une connaissance insuffisante des sites de réalisation.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://mp74.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, par voie dématérialisée (aux adresses suivantes accueil@thononagglo.fr s-mathieu@thononagglo.fr), ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- 2° Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

THONON AGGLOMERATION
Antenne BALLAISON
Domaine de Thénières
74140 BALLAISON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

➤ Pour le lot 1 :

	Critères	Pondération
1	Coût global des prestations	70.0 %
2	Valeur technique des prestations et dispositions techniques proposées par l'entreprise avec les sous-critères suivants (note sur 100 pts)	30.0%
	1. Informations générales concernant le candidat <ul style="list-style-type: none">➤ Les moyens humains et matériels de l'entreprise ou du groupement d'entreprises,➤ La démarche environnement appliquée au sein de l'entreprise,➤ La démarche sécurité appliquée au sein de l'entreprise,	25 (Coefficient 2,5)
	2. Etude ciblée du lot <ul style="list-style-type: none">➤ Equipe(s) affectée(s) au lot (nombre et qualité), le matériel affecté à l'accord cadre<ul style="list-style-type: none">• Les contraintes spécifiques aux prestations à réaliser dans le lot que le candidat a identifié et les mesures prévues pour les traiter.• La description des moyens mis en œuvre pour la détection et géoréférencement des réseaux, le délai de traitement, de contrôle et de transmission des plans y compris marquage-piquetage au démarrage travaux.➤ Le planning détaillé de réalisation des années 1 et 2 intégrant tous les délais de fourniture et le phasage proposé ,	50 (Coefficient 5)

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>La gestion des relations avec les riverains, les gestionnaires, les représentants des communes, de Thonon Agglomération et autres intervenants du chantier</i> 	
	<p>3. <u>Limitation des impacts environnementaux et sociétaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Optimisation des trajets et des interventions /usage d'engins et véhicules propres</i> ➤ <i>Gestion des nuisances (bruit, propreté)</i> 	<p>25 (Coefficient 2,5)</p>

➤ **Pour le lot 2 :**

Critères		Pondération
1	Coût global des prestations	70.0 %
2	Valeur technique des prestations et dispositions techniques proposées par l'entreprise avec les sous-critères suivants (note sur 100 pts)	30,0%
	<p>4. <u>Informations générales concernant le candidat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les moyens humains et matériels de l'entreprise ou du groupement d'entreprises,</i> ➤ <i>La démarche environnement appliquée au sein de l'entreprise,</i> ➤ <i>La démarche sécurité appliquée au sein de l'entreprise,</i> 	<p>25 (Coefficient 2,5)</p>
	<p>5. <u>Etude ciblée du lot</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Equipe(s) affectée(s) au lot (nombre et qualité), le matériel affecté à l'accord cadre</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les contraintes spécifiques aux prestations à réaliser dans le lot que le candidat a identifié et les mesures prévues pour les traiter.</i> • <i>Pour ce lot 2 : une note sur la méthodologie relative à la mise en œuvre des prestations : préparation, exécution (signalisation, phasage), réception.</i> ➤ <i>Le planning détaillé de réalisation des années 1 et 2 intégrant tous les délais de fourniture et le phasage proposé ,</i> ➤ <i>La provenance des matériaux utilisés pour le chantier.</i> ➤ <i>La gestion des relations avec les riverains, les gestionnaires, les représentants des communes, de Thonon Agglomération et autres intervenants du chantier</i> 	<p>50 (Coefficient 5)</p>
	<p>6. <u>Limitation des impacts environnementaux et sociétaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Optimisation des trajets et des interventions /usage d'engins et véhicules propres</i> ➤ <i>La gestion des impropres et lieux de décharge envisagés, recyclage éventuel des matériaux</i> ➤ <i>Gestion des nuisances (bruit, propreté)</i> 	<p>25 (Coefficient 2,5)</p>

➤ **Pour le lot 3 :**

Critères		Pondération
1	Coût global des prestations	70.0 %
2	Valeur technique des prestations et dispositions techniques proposées par l'entreprise avec les sous-critères suivants (note sur 100 pts)	30,0%
	<p>7. Informations générales concernant le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les moyens humains et matériels de l'entreprise ou du groupement d'entreprises, ➤ La démarche environnement appliquée au sein de l'entreprise, ➤ La démarche sécurité appliquée au sein de l'entreprise, 	<p>25 (Coefficient 2,5)</p>
	<p>8. Etude ciblée du lot</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipe(s) affectée(s) au lot (nombre et qualité), le matériel affecté à l'accord cadre <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes spécifiques aux prestations à réaliser dans le lot que le candidat a identifié et les mesures prévues pour les traiter. • Pour ce lot 3 : une note détaillée sur l'organisation et les moyens que le candidat envisage pour conduire les prestations des années 1 et 2 sauf Thonon les Bains. Cette note devra proposer un phasage et une organisation qui permette de minimiser la gêne aux usagers des lignes, et à la circulation notamment sur les Routes départementales. ➤ Le planning détaillé de réalisation des années 1 et 2 intégrant tous les délais de fourniture et le phasage proposé , ➤ La provenance des matériaux utilisés pour le chantier. ➤ La gestion des relations avec les riverains, les gestionnaires, les représentants des communes, de Thonon Agglomération et autres intervenants du chantier 	<p>50 (Coefficient 5)</p>
	<p>9. Limitation des impacts environnementaux et sociétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la consommation d'énergie fossile et optimisation des trajets et des interventions /usage d'engins et véhicules propres ➤ La gestion des impropres et lieux de décharge envisagés, recyclage éventuel des matériaux ➤ Utilisation de matériaux recyclés/réutilisation déblais ➤ Gestion des nuisances (bruit, propreté) 	<p>25 (Coefficient 2,5)</p>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le cas échéant, une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

- Par voie postale, courriel ou télécopie

Tribunal Administratif de Grenoble
2, place de Verdun
BP 1135 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

- Par voie dématérialisée

Sur Internet via le portail « Télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges (CCIRA)

1 bld Marius vivier merle Lyon 69443 cedex 03

Mail : ara.ccira@direccte.gouv.fr

Ou le médiateur aux adresses suivantes : <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/contactez-mediateur-des-entreprises>